

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de L'ISLE D'ABEAU

EXTRAIT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2015-34

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :
 En exercice : 15
 Présents : 13
 Pouvoirs : 2
 Votants : 14

L'an deux mil quinze
 Le 26 mai à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
 s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes,
 Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
 Date de la convocation, 19 mai 2015

OBJET : SÉDI – TRAVAUX SUR ECLAIRAGE PUBLIC AUX ABORDS DE LA MAIRIE

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET (arrivé à 21h ; n'a pas pris part aux votes), Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELIER FAUVY, Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET,

EXCUSES : Florence MANDON et Jean-Michel PIDOLOT

POUVOIRS : Florence MANDON donne pouvoir à Philippe PELLET et Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Pascale CHOTEL

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère-SEDI, pour installer des éclairages publics à LED aux abords de la mairie.

Monsieur le Maire présente au conseil les montants prévisionnel après étude :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	9 488 €
- Le montant total des financements externes serait de :	6 386 €
- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à :	90 €
- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :	3 012 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la consultation des entreprises il convient de :

- **Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financements initiaux ;**
- **Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;**

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	9 488 €
- Financements externes :	6 386 €
- Participation prévisionnelle : (frais SEDI + contribution aux investissements)	3 103 €

PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **90 €**

Jean-Michel DREVET,
 Maire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE
 Visé par le contrôle de la légalité et affiché
 Certifié exécutoire
 Fait à TRAMOLÉ le 26/5/2015

